DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril 2025 à 18h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 1er avril 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 19 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Mme Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procuration : Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL

Excusés : - Absents : Thomas PIERRICK, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire.

Délibération n° 3 : Affectation résultat budget principal

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte financier unique du budget principal, statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice, constate que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de :	1 069 569.20 €
Dont :	
Résultat de l'exercice :	401 375.58 €
Résultat antérieur de l'exercice :	668 193.62 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Excédent de financement	76 285.21 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Excédent de financement	55 264.00 €
Excèdent de financement	**131 549.21 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserves Article 1068	308 933.79 €
Report en exploitation Article 002	760 635.41 €

Ainsi fait et délibéré le 14 avril 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

MAIRIE DE LAFRANÇAISE TARN ET GARONNE

Le Maire,
Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance
Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien http://www.telerecours.fr)